

## La Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Elle favorise l'accès aux soins de santé pour les personnes sans droits en nécessité de prise en charge médicale urgente.

## Les missions de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé

L'équipe médico-sociale peut vous accueillir pour plusieurs raisons, dans le respect du secret professionnel :

- Voir un docteur
- Rencontrer en parallèle une assistante sociale pour faire le point sur votre situation socio-administrative et vous faciliter l'accès au système de santé
- Orienter vers les services et structures qui pourront vous aider sur le plan médical et social en fonction de vos besoins

## Les consultations PASS aux HPMB

### Au sein du service des urgences de Sallanches

- Le lundi matin de 9h à 12h (sauf le premier lundi du mois)
- Prise en charge en binôme médecin / assistante sociale
- Possibilité d'accès au plateau technique, aux examens de laboratoire, de radiologie et délivrance possible de médicaments
- Accompagnement aux démarches nécessaires pour l'ouverture de droits

## Les consultations PASS à l'extérieur

Les 1ers lundis de chaque mois au Médipôle de Cluses, 39 boulevard du Chevrin

## Les professionnels

### Médecin Référent P.A.S.S

Line DUSSOURD

### Assistante sociale référente

Francesca Ben Ali

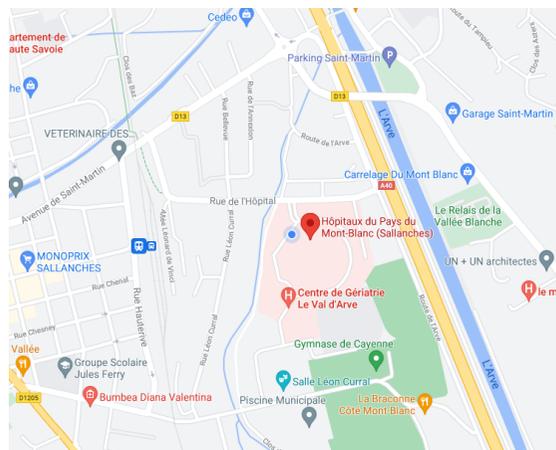
**Tél** : 04.50.47.31.78 (touche 4)

**Mail** : f.ben-ali@ch-sallanches-chamonix.fr

## Quelques conseils

- Si vos soins ne nécessitent pas une urgence vitale, consultez plutôt la PASS
- Présentez-vous dans la mesure du possible avec les documents administratifs et médicaux en votre possession
- N'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne en qui vous avez confiance, pour vous aider à exprimer ce que vous ressentez.

## Plan d'accès



**Hôpital de Sallanches**

**380 rue de l'hôpital**

**74703 Sallanches CEDEX**



**Médipôle de Cluses**

**35 Boulevard du Chevrant**

**74300 Cluses**



**HOPITAUX  
DU PAYS DU  
MONT BLANC**



# P.A.S.S.

## Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**A destination des personnes en  
difficulté d'accès aux droits liés  
aux soins**